

Délibération 2013-05 : Tarifications

Présent : René MOUSSEL, Mickaël ANTONIN, Maryvonne AVELOT, Djamil BOULENOUAR, Alain BOURDOISEAU, Emmanuel COLIN, Pascal DA GRACA, Thierry DEYGLUN, Christian DURIER, Stéphane DUVERGER, Gérard PETEL, Jeannie SANSOUS, Robert SROKA.

Excusés : Michel FABEL, Robin MOUSSEL.

Déplacement

Le remboursement de frais appliqué par la Ligue est identique à celui de la FFTRI : Le tarif covoiturage est plus avantageux. 0.30 €/km au lieu de 0.26 €/km.

Les modalités pour le remboursement sont : Photocopie Carte grise, RIB pour ceux qui demandent un remboursement de frais.

Vote à l'unanimité. Cette tarification sera mise en application à compter du 09 février 2013.

Manifestations

La Ligue a décidé de figer, pour 2014, sa part pour les licences et pour les manifestations.

Pour le PASS journée, la part Ligue est égale à la part FFTRI du au conventionnement.

Tarifification Ligue

La modification des rétrocessions sur le mémoire ligue est mis au vote.

Un montant maximum de 200 € sur présentation de justificatif pour la part médicale est adopté à l'unanimité.

L'abandon du remboursement de l'arbitre principal est adopté à l'unanimité.

La participation développement Durable est adoptée à l'unanimité. Le montant reversé aux clubs sera fixé en fin de saison.

La suppression Participation Droits d'organisation jeune UNIQUE est adoptée à l'unanimité.